APPEL À CANDIDATURES POUR DES JURISTES COMMUNAUTAIRES SUR LES TENURES FONCIERES (CTL)

Date de publication 21 septembre 2026

1. Contexte

Le déboisement, l'accaparement des terres et la dégradation de l'environnement ne cessent de s'intensifier depuis la flambée des prix alimentaires en 2018, en réponse à la forte demande de vastes étendues de terres destinées aux investissements des multinationales. Au Cameroun, moins de 10 % des terres font l'objet d'un titre de propriété, tandis que plus de 90 % des terres sur lesquelles vivent les communautés locales et autochtones ne sont ni reconnues ni gérées par celles-ci, qui sont ainsi exposées au risque d'expropriation. Depuis 2019, face à la demande croissante de vastes étendues de terres destinées à l'exploitation minière et à des projets agricoles industriels à grande échelle, la COMAID et la GDA ont chacune mis en place des initiatives visant à protéger l'environnement et à renforcer la sécurité des droits fonciers des communautés locales et autochtones, notamment en facilitant la création d'observatoires régionaux fonciers (ORF) dans cinq régions du Cameroun afin de surveiller les acquisitions foncières à grande échelle et leurs impacts sur le couvert forestier, la biodiversité et la vie des communautés locales et autochtones. Leur travail a permis d'aider les communautés locales et autochtones à bénéficier d'un accès sécurisé à la terre, à tirer profit d'un accès sécurisé aux ressources de subsistance et à protéger l'environnement face aux multiples crises écologiques et climatiques actuelles. Malgré l'énorme travail accompli par les ORF, leurs membres manquent juristes formés et qualifiés pour accompagner les communautés dans leurs actions en recours visant à protester contre les investissements fonciers irresponsables, en particulier lors des procédures judiciaires. Les communautés ont du mal à payer des avocats qualifiés pour les accompagner dans leur lutte juridique contre les accaparements fonciers perpétrés par des investisseurs et des personnalités politiques influentes, responsables d'accaparements fonciers et de ravages climatiques au Cameroun. Outre les honoraires juridiques inabordables, les membres des organisations locales de défense des droits fonciers (ORF) jouent le rôle de défenseurs des terres et de l'environnement (LED), mais se trouvent sans protection et vulnérables face aux investisseurs fortunés et aux personnalités influentes. Le plus souvent, leur rôle de défenseurs de la terre et de l'environnement n'est pas reconnu par les responsables gouvernementaux et ils sont victimes de représailles (torture, arrestation et emprisonnement) pour avoir ouvert les yeux des communautés afin qu'elles se battent pour leurs droits. Les accaparements de terres et l'accès précaire aux ressources vitales menacent les moyens de subsistance des communautés traditionnelles et autochtones, provoquant une pauvreté généralisée et des chocs climatiques qui ont des répercussions sur la vie humaine et l'environnement.

Face à ce revers, Community Assistance In Development (COMAID) et Green Development Associates (GDA) ont mis en œuvre entre 2024 et 2025 un projet dans quatre régions du Cameroun (Littoral Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest) visant à réduire la déforestation, à protéger l'environnement et à renforcer la sécurité des acteurs locaux du développement. Suite aux résultats significatifs engrangés, l'initiative va s'étendre à sept régions (Centre, Est, Littoral, Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud) en vue d'étendre l'apport et l'impact des CTLs.

2. Objectifs

L'objectif du projet est d'enrayer la déforestation et l'accaparement des terres, en soutenant les défenseurs communautaires de base dans sept régions du Cameroun.

Plus précisément, le projet vise à :

- Promouvoir les juristes spécialisés dans les droits fonciers communautaires (CTLs) afin qu'ils apportent un soutien juridique aux défenseurs et un accompagnement aux communautés dans quatre régions du Cameroun

- Renforcer la protection des défenseurs des terres et de l'environnement (LED) afin de défendre les droits des communautés et de protéger l'environnement dans les quatre régions du Cameroun

- Soutenir le programme CTLs à travers des initiatives de recherche de fonds et de visibilité dans les sept régions du Cameroun.

3. Objet des Termes de Références (TDR)

Les présents termes de références définissent les qualifications requises pour les juristes spécialisés en régimes fonciers communautaires (CTL), ainsi que les procédures de candidature, de sélection, de formation et de recherche active sur le terrain, et le placement final au sein des secrétariats des observatoires régionaux sur le foncier (ORF). Dix diplômés en droit, en sciences politiques ou dans des domaines connexes seront sélectionnés et formés au cours de ce processus.

3.1 Qualifications requises pour un CTL :

La qualification minimale requise pour la sélection est une licence en droit, en sciences politiques ou dans un domaine connexe. Les candidats ayant exercé au sein d'un cabinet ou d'une organisation de la société civile dans le secteur forêt, environnement et droits humains et pouvant justifier d'une expérience d'accompagnement d'une communauté dans le cadre d'une procédure de recours ou d'un litige bénéficieront d'un atout supplémentaire. Les candidats doivent être bilingues et capables de s'exprimer couramment à l'écrit et à l'oral en français et en anglais. Une connaissance des questions de politique foncière et des compétences en matière de plaidoyer constituent un atout supplémentaire. Les candidatures féminines sont encouragées.

3.2 Procédure de candidature

Les candidats intéressés doivent déposer leur dossier de candidature, soit en main propre, soit par voie électronique, au bureau de GDA à Yaoundé, derrière le camp Sic Tsinga, 4e étage, bâtiment Harmattan, par e-mail à l'adresse contact@gdacameroon.org ou au bureau de COMAID à Bamenda, bâtiment de la pharmacie Vilen, rue Ghana, Nkwen, ou par e-mail à l'adresse info@comaidcameroon.org . Les candidats doivent préparer un dossier en fonction de l'objet de l'appel à candidatures comprenant :

- un CV

- une lettre de motivation avec comme objet « Candidature pour le programme de formation des Community Tenure Lawyers (CTLs) ».

Nous encourageons les candidats à lire l'intégralité de l'appel à candidatures et à bien comprendre la finalité, les objectifs et l'ensemble du processus de sélection avant de postuler.

3.4 Processus de formation

Les 10 candidats sélectionnés suivront une formation intensive de quatre mois (04) mois afin de défendre efficacement les droits fonciers et les droits sur les ressources des communautés, de protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité des LED et d'accompagner les communautés locales dans les procédures de recours. Les thèmes de formation seront conçus et adaptés pour répondre aux besoins des juristes communautaires de tenure foncière (CTLs) sélectionnés. Les modules de formation comprendront les éléments divers suivants : régime juridique des ressources naturelles (foncier, minier et forestier), mobilisation des parties prenantes, environnement et finances climatiques, plaidoyer, les mécanismes judiciaires et extrajudiciaires de protection des défenseurs de l'environnement et des terres (LED), la collecte de fonds, utilisation de l'application mobile MapMe etc. Des formateurs experts seront recrutés pour former les 10 CTLs.

3.5 Recherche active sur le terrain

Les 10 juristes communautaires de tenure foncière (CTL) sélectionnés mèneront des recherches sur le terrain auprès de communautés confrontées à des difficultés foncières ou à des projets problématiques, pendant une période de d'un (01) mois. Ces recherches permettront aux CTLs sélectionnés de renforcer leurs capacités à mener des actions de réparation. Ils travailleront en collaboration avec les responsables communautaires et les membres des ORF afin d'instaurer un climat de confiance, de collecter des données sur le terrain, d'identifier les lacunes et de soutenir la mise en œuvre concrète des lois sur le terrain. À l'issue de ces recherches sur le terrain, les 10 CTL rédigeront des rapports de terrain sur leurs travaux. Ces rapports serviront de base à leur sélection finale et à leur affectation au sein des ORF.

3.6 Affectation des CTL

Un nombre réduit de CTL sera finalement retenus sur la base du mérite et affectés aux secrétariats des RLO et des communautés locales. Un contrat sera établi et signé entre COMAID et les CTLs pour une période d'essai de 17 mois. Au cours de cette période, les CTLs recevront une formation à la recherche de financements afin d'obtenir davantage de ressources pour pérenniser le travail des ORF et soutenir les communautés locales.

4. Dates limites de dépôt des candidatures

Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature, au format papier ou électronique, au plus tard le 09 Octobre 2026 à 16 h précises, à l'une des deux adresses suivantes :

1. Bureau de la GDA à Yaoundé, derrière le Camp Sic Tsinga, 4e étage, immeuble Harmattan ; e-mail : contact@gdacameroon.org , avec pour objet « Appel à candidatures pour la sélection des CTLs ».

2. Bureau de COMAID, bâtiment Vilen Pharmacy, rue Ghana, Nkwen ; e-mail : info@comaidcameroon.org , avec pour objet « Appel à candidatures pour la sélection des CTLs ».